

Lors de la séance du 15 avril 2011, l'Assemblée départementale a fait le choix de mettre en place, durant les séances publiques du Conseil général, un système de questions d'actualité et de débats, sous l'impulsion de la majorité départementale de Gauche. Ces questions et débats sont sensés être amenés à la fois par des élus de la majorité et par des membres de l'opposition, au prorata de la représentation départementale de chaque groupe politique. Je tiens à cet égard à noter la présence toute récente du groupe UMP, bien que ces membres ne prennent pas part aux débats et questions.

Vous trouverez ci-dessous quelques extraits de la séance de questions d'actualité du 16 avril dernier. Vous pouvez bien entendu vous procurer les comptes-rendus complets de ces séances sur le site Internet du Conseil général ou en nous contactant par courriel : gauche70@cg70.fr.

Michel WEYERMANN
Président du Groupe de Gauche et Apparentés

SÉANCE DE QUESTIONS D'ACTUALITÉ - 16 AVRIL 2012

Question de Jean-Jacques JOLY : la question de l'administration de nos établissements médico-sociaux, et notamment des maisons de retraite du département, se pose aujourd'hui avec acuité.

On n'administre plus un établissement de santé de la même manière aujourd'hui qu'hier : quelles sont les conséquences que peut tirer de cela le Conseil général de la Haute-Saône dans son organisation médico-sociale?

Réponse de Michel WEYERMANN : Nous pensons, et on le dit depuis longtemps dans cette assemblée, qu'il faut revoir cela et ce sera un des axes forts de notre futur schéma.

Les conséquences financières de cette situation d'éparpillement pèsent sur le prix de journée parce qu'un certain nombre de missions de direction peuvent être mutualisées. On ne peut pas avoir un directeur pour des structures de 28, 40, 60, 72 lits. Les services des ressources humaines peuvent être mutualisés, les services informatiques ainsi que les services administratifs peuvent l'être également. La mutualisation était déjà présente dans notre schéma gérontologique 2008-2012. Elle a été inscrite dans ce schéma, mais je dirais seulement de manière incitative. Quelques expériences ont lieu, tu en citais tout à l'heure. Néanmoins, il nous semble que c'est une vraie stratégie et qu'il faut aller plus loin.

Question de Nadine BATHELOT : quelle est aujourd'hui la procédure mise en place par les services de la Direction de la Solidarité et de la Santé Publique en matière de recrutement d'assistants familiaux ?

Sur quels critères repose l'attribution d'un agrément départemental ? Cet agrément entraîne-t-il l'obligation pour le Conseil général de confier la garde d'enfant à une personne agréementée ?

Réponse de Michel WEYERMANN : en décembre 2011, le Conseil général employait 190 assistants familiaux contre 181 en 2010. Une campagne de recrutement a été conduite en 2010-2011. Sur 78 demandes, 70 personnes ont

été agréées et 2 sont en cours d'agrément. L'agrément ne vaut pas recrutement automatique par le Conseil général qui n'est pas le seul employeur. Pour répondre également : le juge administratif considère que le refus d'embaucher un assistant familial n'a pas à être motivé.

On propose alors que deux personnes, en dehors du champ social, réétudient des dossiers de refus d'agrément et nous donnent leur avis avec un regard autre que celui de notre direction dont c'est la pratique au quotidien. Également, nous nous proposons d'expérimenter avec un peu plus de souplesse sur un ou deux dossiers l'évaluation de la manière dont est assuré ce suivi.

On comprend qu'il faut obtenir l'agrément et qu'il ne suffit pas d'en faire la demande pour l'avoir, mais ce n'est pas parce qu'on a cet agrément qu'il y a un placement dans une famille. Il faut une adéquation entre la famille, la situation géographique et ce qui est attendu pour l'enfant placé.

Question de Joël DAVAL : l'Etat et les collectivités territoriales françaises se situent aujourd'hui dans une perspective de réductions des dépenses publiques.

Ne peut-on pas réfléchir, par exemple au niveau de notre politique départementale de l'AFDE, à l'intégration du critère du quotient familial dans le calcul ? Cela ne pourrait-il pas permettre de mieux utiliser l'argent public en ciblant les familles qui en ont le plus besoin ?

Réponse d'Yves KRATtinger : nous allons essayer de trouver une balance qui ferait une dépense à peu près équivalente parce que nous ne sommes pas dans un contexte favorable. Ce n'est pas une compétence du département, mais je ne vous propose pas d'y renoncer. Il faut essayer de voir si nous ne pourrions pas attribuer une aide un peu plus proportionnelle aux difficultés.

J'arrête là pour aujourd'hui. Je vais faire préparer un rapport et l'assemblée pourra en débattre en commençant par la deuxième commission avec Gérard PELLETERET.

Contact / Abonnement électronique :
gauche70@cg70.fr

Prochain numéro en septembre 2012



L'EXPRESSION DE LA GAUCHE 70

Bulletin du groupe de Gauche et Apparentés du Conseil général de la Haute-Saône

NUMERO 2012-2 JUILLET 2012

EDITO : QUEL CHANGEMENT POUR LA HAUTE-SAÔNE ?

Nous venons de vivre une longue séquence politique, des Primaires citoyennes organisées à l'automne dernier par le Parti socialiste et ses partenaires, aux récentes élections législatives, en passant par l'élection de François HOLLANDE à la Présidence de la République.



Qu'il me soit permis, à cet égard, de féliciter Jean-Michel VILLAUME, notre ancien collègue, pour sa réélection sur la deuxième circonscription après un dur combat.

Qu'il me soit également permis de féliciter chaleureusement Claudy CHAUVELOT DUBAN, Vice-présidente du Conseil général et du groupe majoritaire, qui réalise le meilleur score de la gauche depuis bien longtemps sur une circonscription difficile et face à un adversaire de qualité.

A la fin de ce cycle électoral, une simple question doit être posée : qu'est-ce qui change pour la Haute-Saône et ses habitants ?

La majorité présidentielle a déjà engagé certaines réformes annoncées par le candidat HOLLANDE : parité au gouvernement, baisse des rémunérations du Président et des ministres, augmentation de 25% de l'allocation de rentrée scolaire ou encore retour à la retraite à 60 ans et retrait des troupes françaises d'Afghanistan d'ici à la fin de l'année 2012.

Un nouveau souffle est donné à la vie publique, mais il nous faudra être vigilants : la responsabilité qui est la nôtre est grande. Devant l'espoir suscité, il nous faudra tenir scrupuleusement l'intégralité de nos engagements.

Cela s'applique au niveau national mais également au niveau des collectivités et du Conseil général de la Haute-Saône. Oui, l'élection de François HOLLANDE à la Présidence est un signe fort pour les Collectivités qui seront respectées.

La réforme des Collectivités qui sera adoptée nous donnera nous l'espérons des moyens supplémentaires pour agir.

Nous devons mobiliser ces moyens pour répondre au mieux aux attentes de nos concitoyens et être le plus efficace possible pour la Haute-Saône et pour ses habitants.

Nous ne disposerons pas d'une baguette magique ou d'un blanc-seing qui nous permettrait tous les excès, mais nous serons responsables et comptables de notre bilan, à la lumière des outils d'action dont nous disposons. C'est cela la responsabilité des élus qui nous est chère.

Michel WEYERMANN
1er Vice-président du CG
Président du Groupe Gauche 70

L'expression de la Gauche 70
Directeur de publication : Michel Weyermann
Rédaction : Groupe de Gauche et Apparentés
Réalisé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique

SOMMAIRE :

Editorial :
Quel changement pour la Haute-Saône ?
M. WEYERMANN
p.1

Tribune :
L'agriculture :
une force pour notre territoire
G. BONTOUR
p.2

Zoom sur... :
L'école départementale de musique
N. BATHELOT
p.3

Le canton de :
SAINT-SAUVEUR
J. DAVAL
p.3

**Séance de questions
d'actualité :**
Séance du 16 avril 2012
p.4

TRIBUNE LIBRE:

L'AGRICULTURE EN HAUTE-SAÔNE :
UNE FORCE POUR NOTRE TERRITOIRE

La Haute-Saône est un département où l'agriculture représente un secteur d'activité fort avec 2 817 exploitations agricoles, 125 ha de superficie moyenne par exploitation et 200 000 bovins dont 50 000 vaches laitières. Il s'agit également du 1^{er} département franc-comtois en terme de production céréalière.

Le secteur reste attractif avec environ 50 installations annuelles mais une baisse sensible en 2012 avec environ 35 installations. Les causes probables sont les investissements très importants à trouver, et la baisse des départs à la retraite d'agriculteurs.

Un constat : les installations de jeunes se font de plus en plus sous la forme de GAEC avec plusieurs chefs d'exploitations. L'action du département en faveur de ce secteur d'activités se décline de la façon suivante :

- Primes à l'installation des jeunes agriculteurs (modulables de 2000 à 5000 €).
- Aides au suivi des jeunes agriculteurs (150 € sur 3 ans).

- Gestion des effluents d'élevage (travaux de mises aux normes et modernisation des bâtiments) en cofinancement avec l'Agence de l'Eau.
- Intégration paysagère des bâtiments agricoles pour favoriser la qualité architecturale et l'intégration : le 300^{ème} bâtiment subventionné a été installé à Vellefrie récemment.

- Primes départementales pour l'adhésion aux Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) afin de limiter les charges de mécanisation.

- Plan végétal pour l'environnement : aides à l'investissement de matériel permettant de réduire les produits phyto et fertilisants azotés.

- Aides en faveur de la diversification agricole (volailles, petits fruits, maraîchage).

Le département apporte également son soutien à des structures agricoles chargées d'étudier et d'évaluer les demandes d'installation d'agriculteurs (ancienne ADASEA), ainsi que d'aider les agriculteurs en difficultés.

Enfin, des dossiers relatifs à la modernisation d'abattoirs et/ou création d'un nouvel abattoir départemental sont suivis avec attention par les services compétents.

Pour conclure, l'agriculture évolue en Haute-Saône et la volonté affichée du Conseil Général est de conserver et développer ce secteur d'activités très fort qui met en valeur notre beau département.

C'est dans ce cadre d'action que prend place le travail des services du Conseil général et de la 5^{ème} commission, en charge de l'agriculture et de la forêt, que je préside depuis mars 2011.

Gérard BONTOUR
Conseiller général
(Noroy-le-Bourg)
Président de la commission
Agriculture et forêt

«La volonté affichée du Conseil général est de conserver et développer ce secteur d'activités très fort»

LE RÔLE DE L'ÉCOLE DÉPARTEMENTALE DE MUSIQUE

C'est en 1985 que l'école départementale de musique de la Haute-Saône a été créée à l'initiative du Conseil général. En 2011, j'ai pris la suite d'Yvonne Gousserey, qui en assura la présidence durant quatre années à la suite de Michel Weyermann.

Tout au long de ces 27 années, le Conseil général s'est efforcé d'offrir aux élèves les meilleures chances de succès. Et ceci, grâce à une structure qui compte aujourd'hui près de 50 professeurs, la plupart titulaires du Diplôme d'Etat.

Chaque semaine, ce sont 500 heures d'enseignement qui sont dispensées sur 14 sites du département dans les disciplines classiques, mais également dans le champ des musiques actuelles et des musiques anciennes.

L'accent est mis sur la pratique collective, but et moyen de la formation musicale... et citoyenne de nos élèves. Le développement de l'écoute critique, de l'autonomie et de l'esprit créatif fait également partie des axes forts de notre projet pédagogique. L'EDM adapte sans cesse ses approches pédagogiques, sans concession à la qualité exigée par notre classement comme Conservatoire à Rayonnement Intercommunal agréé par l'Etat.

Depuis 2010, l'EDM a retrouvé un effectif d'environ 700 élèves, soit la capacité maximale d'accueil dans les classes. Les enseignants de l'EDM mènent également de nombreuses actions en direction des publics scolaires qui concernent environ 2000 enfants et apportent un soutien aux musiciens et ensembles de

pratiques amateurs du département, contribuant ainsi fortement à l'animation du territoire de la Haute-Saône.

Le Conseil général contribue pour moitié au budget de l'EDM (environ 1.500.000€), l'autre moitié étant financée par les collectivités, qui mettent également à disposition leurs locaux, les familles et les associations.

Cet engagement du Conseil général permet de garantir une véritable égalité d'accès pour tous les enfants à l'enseignement et à la pratique musicale, en accompagnant les familles et les collectivités dans leurs capacités de financement.

Nadine BATHELOT
Vice-présidente du CG70
(Saint-Loup-sur-Semouse)
Présidente de l'EDM



«L'accent est mis sur la pratique collective, but et moyen de la formation musicale et citoyenne des élèves»

LE CANTON DE SAINT-SAUVEUR



Situé au pied des Vosges saônoises, le canton de Saint-Sauveur compte 20 communes dont deux atteignent 2000 habitants, le chef-lieu Saint-Sauveur et Froideconche. Sa population n'a cessé d'augmenter pour frôler aujourd'hui les 10 000 habitants. C'est un canton atypique qui ne comporte ni collège, ni trésorerie, ni gendarmerie et dont les communes sont dispersées dans trois communautés de communes.

Mais c'est un canton dynamique qui bénéficie d'un tissu industriel traditionnel solide capable de résistance face à la crise : fonderies, industries du bois et mobilier scolaire. A cela s'ajoutent des entreprises plus récentes dans des secteurs porteurs : agro-alimentaire, bâtiment, services.

Ce dynamisme se retrouve également dans les très nombreux pro-

jets portés par les élus de ce canton, des projets importants existent dans la quasi-totalité de ses communes : réfection totale des mairies à Magnivray, La Corbière, Baudoncourt, Linexert, travaux d'assainissement à Dambenoit, La Chapelle, réfection totale de l'entrée Nord à Saint-Sauveur, chaufferies bois à Citers, Froideconche, etc..

La commune d'Ehuns est également la deuxième commune du département à obtenir son classement village fleuri « 4 fleurs ». Ajoutons à cela une vie associative très riche et diversifiée qui contribue à l'animation de chacun des villages. Oui, le canton de Saint-Sauveur est dynamique!

Toutefois, l'horizon s'est obscurci ces dernières années. A cela, deux raisons essentielles : les menaces qui pèsent sur la base aérienne demeurent. Cette base, deuxième employeur du département comptait plus de 2 000 personnels civils et militaires il y a quelques années. Les effectifs continuent de baisser, après la perte de l'arme nucléai-

re, un deuxième escadron est parti l'été dernier.

Egalement, la zone du Bouquet à Saint-Sauveur pourtant idéalement située peine à décoller. Ralentie il y a quelques années par un recours en justice, elle a vu, la crise étant passée par là, partir les investisseurs potentiels. Restée déserte pendant plusieurs années, un hôtel d'entreprise vient d'y être édifié par Action 70, le bras armé du Conseil général en matière économique. Le pari de cette implantation semble en passe d'être gagné.

On espérait que cette implantation aurait un effet déclencheur pour la commercialisation de la zone. Plusieurs parcelles viennent d'être vendues et on y voit enfin des pelleuses s'activer ! Encore une fois, le rôle du Conseil général aura été prépondérant.

Joël DAVAL
Conseiller général (Saint-Sauveur)
Président de la commission
Education, jeunesse, sport et culture